

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2023-1035

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté complétant le numérotage des immeubles sis en bordure de la rue Simone Segouin

Le Maire de Dreux, Conseiller régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'Article L.2213.28,

VU l'arrêté n° ARR 2022-533 du 7 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au numérotage de la rue Simone Segouin,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le propriétaire dont il s'agit se verra attribuer les numéros suivants :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéros attribué
PHÉNIX HABITAT 8 route de Concy 45071 ORLÉANS cedex 2	BV 1083	N°25
	BV 1073	****
	BV 0983	

	BV 1074	N°27
	BV 0982	****

	BV 1075	N°29
	BV 0981	****

	BV 1076	N°31
	BV 0980	

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur général des services de la ville de DREUX, Monsieur le Commissaire divisionnaire (Chef de la circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Chef de service de la police municipale et Directeur de la prévention et des risques urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques à ORLÉANS, Messieurs les Directeurs de la poste, de la Société ORANGE et de la Direction générale des finances publiques.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 22/11/2023

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
notification le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231122-ARR2023-1035-AI
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'occupation du
domaine public



Sébastien LEROUX